

CANDIDATURE AU LABEL EGALITE FILLES-GARÇONS

ACADEMIE DE NORMANDIE - Année scolaire 2026 - 2027

Dossier de candidature à adresser par mail avant le lundi 11 janvier 2027 à

ipevs@ac-normandie.fr

Objet : Candidature au Label égalité filles-garçons

La circulaire du 10 mars 2022 crée le label égalité filles-garçons¹, un outil privilégié pour donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence aux actions engagées ou projetées dans l'établissement. Les objectifs poursuivis sont **la création d'une culture du respect, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins soumise aux stéréotypes de genre, ainsi qu'une politique éducative et des pratiques pédagogiques égalitaires.**

<https://eduscol.education.fr/1641/des-ressources-pour-agir-en-faveur-de-l-egalite-filles-garcons-l-echelle-de-l-etablissement>

<https://eduscol.education.fr/4197/label-egalite-filles-garcons>

Nous vous invitons également à consulter les ressources du **plan filles et maths**.

<https://mathematiques.ac-normandie.fr/Plan-Filles-et-maths-2025-236>

<https://www.education.gouv.fr/plan-filles-et-maths-pour-que-les-jeunes-filles-prennent-toute-leur-place-dans-les-metiers-de-l-450509>

Ces objectifs sont également présents dans la Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2022-2024)² qui a vocation à être déclinée sur tous les territoires.

Pour être éligible au label égalité, il faut rendre compte de la dynamique à l'œuvre au sein de l'établissement et sur le territoire mais il n'est pas nécessaire de répondre à tous les critères.

Ce label est attribué pour une durée de trois ans. Il revient au comité de labellisation de positionner chaque établissement au niveau 1, 2 ou 3 :

Niveau 1 : engagement de l'établissement à travers des actions menées, en particulier à destination des élèves.

Niveau 2 : approfondissement de la démarche à travers la mise en cohérence des différentes actions menées en lien avec le référent ou la référente de l'établissement, la formation des personnels et l'implication des élèves, voire des parents d'élèves.

Niveau 3 : expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative et pérennisation de la démarche.

¹ [Circulaire du 10-3-2022 « Labellisation Égalité filles-garçons des établissements du second degré »](#)

² [Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif \(2022-2024\)](#)

Les établissements déjà labellisés peuvent participer à cette nouvelle campagne pour accéder à un niveau supérieur.

Les établissements qui sollicitent l'obtention du label doivent **adresser ce dossier de candidature** ipevs@ac-normandie.fr
(Objet : Candidature au Label égalité filles-garçons), **aux formats PDF ET DOC.**

Tous les documents utiles pour justifier de la dynamique interne à l'établissement peuvent venir compléter le dossier de candidature :

- ODJ et CR de réunions d'instances,
- Fiches action, productions d'élèves,
- Lien vers le site de l'établissement, portfolio, carte mentale, etc.

Pour toutes questions et demandes d'accompagnement, nous vous invitons à nous contacter :

JEAN-PAUL CLAD

IA-IPR Mathématiques

Mél : jean-paul.clad@ac-normandie.fr

06 26 41 80 97

**co-référent académique Egalité Filles-Garçons
co-référent plan Filles et Maths**

BÉNÉDICTE IMBACH

IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

Mél : benedicte.imbach@ac-normandie.fr

06 29 33 25 98

co-référente académique Egalité Filles-Garçons

JEROME LOISEAU

IA-IPR Mathématiques

Mél : jerome.loiseau@ac-normandie.fr

06 16 42 61 33

co-référent plan Filles et Maths

Calendrier de la campagne 2026 – 2027

11 janvier 2027 : Date limite de dépôt des candidatures par les établissements

Janvier 2027 : Etude des dossiers de candidature par le **comité académique de labellisation**
L'étude des candidatures pour les niveaux 1 et 2 est réalisée directement par le comité académique de labellisation sur la base du référentiel national annexé à la circulaire du 10-3-2022

Début février 2027 : Les candidatures éligibles au label de niveau 3 sont transmises au niveau national par le **comité de labellisation académique**

Mars 2027 : Publication des labels égalité filles-garçons pour la région académique

CONSEILS POUR L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

☐ Phase d'autodiagnostic

- Le dossier de labellisation doit faire l'objet d'un portage par le ou la cheffe d'établissement qui donne accès aux informations, donne également sa vision de la dynamique en cours.
- Il/elle communique et informe largement au sein de l'établissement pour permettre à l'équipe de faire remonter toutes les informations en lien avec la thématique et ne rien manquer.
- Le travail de formalisation du dossier peut être coordonné par le, la ou les référents égalité filles-garçons de l'établissement.

☐ Utilisation des critères de labellisation

- L'annexe de la circulaire relative à la labellisation « égalité filles-garçons » des établissements du second degré³ précise les critères de labellisation : [Critères de labellisation – Référentiel à l'usage des candidats et des comités de labellisation](#)
- pour faciliter l'instruction des dossiers, nous avons fait le choix d'intégrer ces critères de labellisation sous forme de 5 tableaux comportant des cases à cocher.
- Une fois ces critères visés, vous pourrez expliquer les points forts de votre établissement et les aspects qui restent à développer en rédigeant un court paragraphe.

☐ Joindre des pièces complémentaires

- Il n'est pas nécessaire de répondre à tous les critères pour être éligible à un niveau de labellisation.
- Pour concrétiser la dynamique à l'œuvre au sein de l'établissement, n'hésitez pas à joindre des documents complémentaires ou à proposer des liens vers des sites ou documents en ligne qui attestent des critères atteints.

³ [Critères de labellisation](#) Égalité filles-garçons annexés à la circulaire MENE2207942C relative à la labellisation égalité filles-garçons des établissements du second degré

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL EGALITE FILLES-GARÇONS

ACADEMIE DE NORMANDIE

Type d'établissement : Choisissez un élément.
Département : Choisissez un élément.
Code UAI de l'établissement : 0999999X
Statut de l'établissement : Choisissez un élément.
Date de remise du dossier : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
L'établissement est-il déjà labellisé ? Choisissez un élément.
A quel niveau du label situez-vous l'établissement ? Choisissez un élément.

Académie	Académie de Normandie
Nom de l'établissement ou des établissements préciser l'établissement pilote s'il s'agit d'un réseau	Etablissement pilote : nom Autres établissements associés :
Adresse postale	Rue : rue Code postal : 99999 Ville : ville
Courriel au format @ac-normandie.fr Téléphone	Courriel EPLE : 0999999X@ac-normandie.fr Téléphone : 02.00.00.00.00
Nom du chef ou de la cheffe d'établissement	Civilité : Choisissez un élément. Nom : nom Prénom : prénom Courriel : prenom.nom@ac-normandie.fr

Contact du porteur ou de la porteuse du dossier

Civilité : Choisissez un élément.
 Nom : **nom** Prénom : **prénom**
 Fonction : **fonction**
 Courriel : **prenom.nom@ac-normandie.fr**
 Téléphone : **06.00.00.00.00**

Contact du référent, de la référente ou des référents égalité filles-garçons de l'établissement

Civilité : Choisissez un élément.
 Nom : **nom** Prénom : **prénom**
 Fonction : **fonction**
 Ancienneté dans la mission (en années) : **5 ans**
 Courriel : **prenom.nom@ac-normandie.fr**
 Téléphone : **06.00.00.00.00**

Description succincte de l'établissement

Questions données à titre indicatif :

- *Nombre d'élèves scolarisés ?*
 - o *Dont filles*
 - o *Dont garçons*
- *Nombre de classes et répartition par niveaux ?*
- *Nombre de personnels enseignants ?*
- *Description succincte du territoire d'implantation ?*

[Le texte en italique a vocation à être supprimé]

Historique de la démarche égalité au sein de l'établissement

Questions données à titre indicatif :

Depuis quand l'établissement ou le territoire éducatif est-il engagé dans la démarche ?

Quel était le diagnostic de départ ?

Pouvez-vous décrire en quelques lignes l'historique de la démarche égalité ?

[Le texte en italique a vocation à être supprimé]

Visas du chef ou de la cheffe d'établissement

Consigne

En référence à l'annexe de la [circulaire relative à la labellisation](#) « égalité filles-garçons » des établissements du second degré – [Critères de labellisation issus du référentiel à l'usage des candidats et des comités de labellisation](#), nous vous invitons à :

1. **Cocher les critères auxquels répond votre établissement** dans les tableaux « Levier d'action »
2. **Expliquer les avancées et les aspects qui restent à développer** pour chacun des 5 leviers d'action : **1. Pilotage de l'établissement, 2. Formation des personnels, 3. Politique éducative et vie scolaire, 4. Pratiques pédagogiques, 5. Partenariats et rayonnement**
3. **Décrire** dans le « Tableau de recensement des actions mises en œuvre en lien avec la thématique égalité filles-garçons », **les actions les plus représentatives de la dynamique de votre établissement.**

Levier d'action 1	Niveau	Index	Critères	Réalisé
1. Pilotage en établissement	Engagement	1	Les instances sont informées de la labellisation de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement)	☐
		2	L'égalité filles-garçons apparaît dans le projet de l'établissement, le règlement intérieur et le programme de travail du CESCE	☐
		3	Un CVC/CVL est organisé chaque année sur la thématique de l'égalité filles-garçons	☐
		4	Un tableau de bord des indicateurs sexués par classe/groupe et par enseignement est réalisé et partagé avec les personnels	☐
	Approfondissement	5	La question de l'égalité filles-garçons est portée dans toutes les instances en partageant le tableau de bord des indicateurs	☐
		6	Un conseil pédagogique sur l'égalité filles-garçons est organisé chaque année pour intégrer le sujet dans les enseignements	☐
		7	Une partie des heures dédiées à l'orientation est utilisée pour traiter de l'égalité filles-garçons	☐
		8	Le référent ou la référente égalité est valorisé dans l'établissement (dans le cadre du PPCR, par une indemnité pour mission particulière ou HSE/HSA)	☐
	Expertise	9	L'enquête de climat scolaire est utilisée pour faire de l'égalité filles-garçons un enjeu transversal de pilotage	☐
		10	Les instances de l'établissement tendent vers un fonctionnement paritaire	☐
		11	Des heures spécifiques sont dédiées à la mise en œuvre de projets liés à l'égalité filles-garçons	☐
		12	L'égalité filles-garçons est mentionnée dans le contrat d'objectifs de l'établissement	☐
		13	La labellisation est portée à l'échelle d'un réseau/d'un territoire et inscrit l'égalité filles-garçons dans le projet de réseau	☐

1. Pilotage de l'établissement

(Instances, projet d'établissement, diagnostic et indicateurs sexués, implication du CVC/CVL, etc.)

Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quelles sont les points de force actuels de l'établissement ?**

-
-
-
-
-
-
-

Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quels sont les aspects à développer pour progresser encore ?**

-
-
-
-
-
-
-

Levier d'action 2	Niveau	Index	Critères	Réalisé
2. Formation	Engagement	14	Le référent ou la référente égalité participe à une formation organisée par l'académie	☐
		15	La formation de l'équipe de direction et de l'équipe de vie scolaire est engagée	☐
		16	L'inscription des personnels de l'établissement à des formations inscrites au plan académique de formation est encouragée	☐
	Approfondissement	17	La formation des professeurs principaux, notamment sur les enjeux d'orientation et de déterminismes de genre, est engagée	☐
		18	La formation des personnels non enseignants est engagée	☐
		19	L'ensemble des élèves siégeant dans des instances de l'établissement sont formés	☐
		20	Une formation d'initiative locale est proposée	☐
	Expertise	21	L'ensemble des personnels de l'établissement, et si possible les personnels ne relevant pas de l'éducation nationale, sont formés	☐
		22	L'établissement est une tête de réseau, à l'échelle du bassin/du district, et accompagne d'autres établissements vers la labellisation	☐
		23	Un ou plusieurs formateurs sur l'égalité filles-garçons interviennent à l'échelle de l'académie parmi les personnels	☐

2. Formation

(Formation des personnels et des élèves, communication autour des formations organisées au niveau académique, organisation d'une formation, etc.)

Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quelles sont les points de force actuels de l'établissement ?**

-
-
-
-
-
-

Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quels sont les aspects à développer pour progresser encore ?**

-
-
-
-
-
-

Levier d'action 3	Niveau	Index	Critères	Réalisé
3. Politique éducative et vie scolaire	Engagement	24	Règlement intérieur et projet de vie scolaire sont des supports au service de la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons	☐
		25	Les actions éducatives dédiées à l'égalité filles-garçons sont connues et engagent au moins deux classes de l'établissement	☐
		26	Les propositions du CVC/CVL dédié à l'égalité filles-garçons sont connues et favorisées	☐
		27	Une action pour le 8 mars, le 25 novembre, et/ou le 17 mai est organisée	☐
		28	La mise en œuvre de L'EVARS est déployée dans l'établissement	☐
	Approfondissement	29	Des actions déterminées sont menées pour lutter contre la banalisation des insultes sexistes	☐
		30	La participation à une action éducative dédiée à l'égalité filles-garçons (concours ACA ou NAT) est favorisée, en facilitant l'organisation du temps scolaire et en dédiant des moyens (financements extérieurs).	☐
		31	Au moins une classe par niveau d'enseignement est engagée dans un projet éducatif d'ampleur, comme sur la lutte contre les stéréotypes de genre	☐
		32	Une réflexion est engagée sur les usages et les aménagements des espaces scolaires, en lien avec la collectivité territoriale	☐
	Expertise	33	Des mesures de responsabilisation pour répondre aux comportements à caractère sexiste et aux violences sexuelles sont développées	☐

		34	Une prévention est mise en œuvre concernant le harcèlement et le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel	☐
		35	Tous les dispositifs de démocratie scolaire et d'engagement des élèves (clubs, associations, etc.) sont impliqués dans la labellisation	☐
		36	Les élèves sont rendus acteurs de la mobilisation autour du 8 mars, du 25 novembre, et/ou du 17 mai.	☐
		37	Un réseau d'élèves ambassadeurs de l'égalité est structuré et pérennisé au sein de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci	☐

3. Politique éducative et vie scolaire

*Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quelles sont les points de force actuels de l'établissement ?***

-
-
-
-
-
-

*Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quels sont les aspects à développer pour progresser encore ?***

-
-
-
-
-
-

Levier d'action 4	Niveau	Index	Critères	Réalisé
4. Pratiques pédagogiques	Engagement	38	Des outils pour observer les pratiques en classe sont proposés	☐
		39	Des outils pour prendre en compte l'égalité filles-garçons dans l'ensemble des enseignements sont proposés	☐
		40	Une réflexion est engagée sur les manuels scolaires utilisés et sur les supports pédagogiques comme outil d'éducation à l'égalité	☐
		41	Une réflexion sur les enjeux d'égalité et de mixité, notamment dans les enseignements scientifiques, est intégrée aux heures dédiées à l'orientation	☐
		42	Un état du fonds documentaire du CDI est réalisé	☐
		43	La pratique sportive des filles et des garçons est favorisée	☐
	Approfondissement	44	L'évolution des pratiques professionnelles est accompagnée, en lien avec le corps d'inspection	☐
		45	Les conseils d'enseignement sont utilisés pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d'équipes	☐
		46	Le conseil de classe est un lieu dégagé de tout stéréotype de genre	☐
		47	Un dialogue avec les familles est conduit, notamment dans le cadre de l'orientation, pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre	☐
		48	Un fonds documentaire sur l'égalité et les droits des femmes est constitué au CDI	☐
	Expertise	49	L'ensemble des situations d'apprentissage, les enseignements, les projets interdisciplinaires et les éducations transversales sont mobilisés pour faire acquérir le sens de l'égalité filles-garçons aux élèves	☐
		50	Le cas échéant, l'accompagnement de la recherche est sollicité pour améliorer les pratiques professionnelles	☐
		51	La prise en compte des enjeux de mixité et d'égalité est systématisée dans l'accompagnement à l'orientation	☐
		52	Des actions sont menées à l'échelle de l'établissement et dans le cadre de l'accompagnement individuel des élèves et des familles	☐
		53	L'ambition des filles et des garçons est accompagnée en se fondant sur les dispositifs d'égalité des chances quand ils existent	☐
		54	L'association sportive est engagée dans une démarche en faveur de l'égalité et de la mixité (dispositif Ethic'action de l'UNSS)	☐
		55	L'expertise des personnels enseignants et d'éducation en matière de pratiques professionnelles est partagée au-delà de l'établissement (réseau d'établissements...)	☐

4. Pratiques pédagogiques

(Outils à disposition, réflexion sur les supports pédagogiques, accompagnement à l'orientation, fonds documentaires, pratique sportive, etc.)

Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quelles sont les points de force actuels de l'établissement ?**

-
-
-
-
-
-

Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quels sont les aspects à développer pour progresser encore ?**

-
-
-
-
-
-

Levier d'action 5	Niveau	Index	Critères	Réalisé
5. Partenariats et Rayonnement	Engagement	56	Les partenaires institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel sur le territoire qui peuvent contribuer à promouvoir l'égalité filles-garçons dans l'établissement sont identifiés	☐
		57	Un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons sont engagés, avec des interventions devant les élèves et/ou les personnels de l'établissement	☐
		58	Une réflexion avec les partenaires pour favoriser des séquences d'observation et des PFMP dégagées des déterminismes de genre est engagée	☐
		59	Les familles sont informées de la démarche de labellisation Égalité filles-garçons de l'établissement	☐
	Approfondissement	60	Les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d'égalité filles-garçons sont développées devant les élèves et/ou les partenaires	☐
		61	Les partenaires de l'établissement, qu'ils aient ou non une expertise en matière d'égalité filles-garçons, sont engagés dans la démarche de labellisation	☐
		62	Les familles sont encouragées à s'impliquer dans le processus de labellisation	☐
	Exp erti se	63	Pour toutes les classes de l'établissement, des interventions de partenaires sont systématisées	☐

		64	Les familles contribuent à la dynamique de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons	☐
		65	L'engagement de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons est rendu visible en organisant une valorisation des actions menées dans l'établissement et plus largement sur son territoire (notamment dans les écoles).	☐

5. Partenariats et rayonnement

(Identification et travail partenarial avec les acteurs institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel, association des familles dans la démarche, valorisation des actions en interne et externe à l'établissement, etc.)

*Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quelles sont les points de force actuels de l'établissement ?***

-
-
-
-
-
-

*Sur la base du référentiel et des critères sur lesquels vous vous êtes positionnés ci-dessus, **quels sont les aspects à développer pour progresser encore ?***

-
-
-
-
-
-

Remarques libres sur la candidature

Tout élément complémentaire à porter à la connaissance du comité académique de labellisation

Tableau de recensement des actions mises en œuvre en lien avec la thématique égalité filles-garçons

Nous vous invitons à décrire de manière factuelle ce qui a été mis en œuvre dans l'établissement et justifie votre positionnement.

Titre de l'action	Descriptif	Acteurs et actrices impliqués	Nombre d'élèves concernés, niveau	Partenaires extérieurs éventuels	Action existante / en projet

Liste des pièces jointes au dossier

Tous documents utiles pour justifier de la dynamique interne à l'établissement peuvent venir compléter le dossier de candidature : ODJ et CR de réunions d'instances, Fiches action, productions d'élèves, Lien vers le site de l'établissement, portfolio, carte mentale, etc.

- Pièce jointe n°1 : **nom du document 1**
- Pièce jointe n°2 : **nom du document 2**
- Pièce jointe n°3 : **nom du document 3**
- Pièce jointe n°4 : **nom du document 4**
- Pièce jointe n°5 : **nom du document 5**
- Pièce jointe n°6 : **nom du document 6**

Nota bene : cette indexation des pièces jointes sera utile au comité académique de labellisation pour l'étude complète du dossier.

AVIS DE LA COMMISSION ACADEMIQUE

(Réservé à l'administration)

Dossier conforme ☐

Dossier non conforme ☐

Précisions à apporter avant d'accorder la labellisation ☐

Décisions de la commission

Label égalité accordé pour la période de Choisissez un élément. à Choisissez un élément.

Niveau de labellisation

1/ Engagement de la démarche ☐

2/ Approfondissement ☐

3/ Proposition pour un dossier de labellisation au niveau national ☐

Commentaires

Pour le comité académique

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. Nom et qualité :

Signature :

AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE

Niveau de labellisation 3 (expertise)

(Réservé à l'administration)

Décision de la commission

Label égalité accordé pour la période de 20..... à 20.....

Commentaires

Pour le comité national

Date :

Nom et qualité :

Signature :